

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1^{er}, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 V. 421 Vœu relatif aux grévistes de l'Hôtel Ibis Batignolles.

Le Conseil de Paris,

Considérant que depuis le 17 juillet 2019, les salarié·e·s, femmes de chambre, équipier·e·s, gouvernantes, de la société STN sous-traitante de l'Hôtel Ibis Batignolles (groupe Accor Arena) sont en grève ;

Considérant la situation de précarité dans laquelle se trouvent les salarié·e·s de la société STN, et la pression qu'ils et elles subissent au quotidien ;

Considérant que certaines pratiques de la hiérarchie peuvent s'apparenter à de la maltraitance, et que le personnel de la société STN ne peut travailler dans un tel climat de tension ;

Considérant que le viol d'une des femmes de chambre par l'ancien directeur de l'Hôtel Ibis Batignolles est une des raisons majeures de la grève ;

Considérant que le personnel travaille dans des conditions inacceptables, qu'il demande une prime de nettoyage et repassage des vêtements de 22€ qui correspond à 1€ par jour ouvré ainsi que la fourniture de deux tenues de travail en coton, et qu'à ce jour, le personnel n'a pas été entendu ;

Considérant que les grévistes exigent une amélioration des conditions de travail et demandent entre autre la fin du travail dissimulé non payé, l'installation d'une pointeuse électronique infalsifiable et la réduction de la cadence indicative de trois chambres et demie à deux chambres et demie par heure ;

Considérant que la Direction propose une indemnité nourriture de 2€ par jour travaillés, alors que les salarié·e·s exigent le versement d'une indemnité de 7.24 € ;

Considérant que les employé·e·s de l'entreprise sous-traitante ne bénéficient pas du même statut que les salarié·e·s employé·e·s par l'Hôtel Ibis Batignolles alors qu'ils et elles font le même travail ;

Considérant le comité de soutien qui s'est créé pour soutenir les grévistes et les nombreux rassemblements qui ont eu lieu, tous les vendredis depuis le début de la grève, devant l'Hôtel Ibis Batignolles ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Danièle Premel, Raphaëlle Primet et des élu·e·s du Groupe communiste-front de gauche,

Émet le vœu :

- Que la Maire de Paris interpelle la Direction de la société STN, afin que les revendications relatives aux conditions de travail des grévistes de l'hôtel Ibis Batignolles soient entendues ;
- Que la Maire de Paris interpelle la Direction de l'Hôtel Ibis Batignolles afin que les salarié·e·s de la société STN soient embauché·e·s par l'hôtel Ibis Batignolles avec reprise de leur ancienneté.